



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : TRAITE GENERAL DE REPRESENTATION AVEC LA SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES (SACD) DÉCISION N° AU-18-167 EN DATE DU 08 JUIN 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SACD, représentée par Monsieur Pascal Rogard, dont le siège social est situé 11 bis, rue Ballu – 75 009 Paris – pour déterminer les conditions, notamment pécuniaires, dans lesquelles la Ville peut représenter sous forme de spectacle vivants les œuvres du répertoire de la SACD ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SACD, représentée par Monsieur Pascal Rogard, dont le siège social est situé 11 bis, rue Ballu – 75 009 Paris – un traité général de représentation pour déterminer les conditions, notamment pécuniaires, dans lesquelles la Ville peut représenter sous forme de spectacle vivants les œuvres du répertoire de la SACD.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de
la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET